



COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 1re SEANCE

Président provisoire : M. FLORIN (Président de l'Assemblée générale)

SOMMAIRE

ELECTION DU PRESIDENT

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2/S, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.4/42/SR.1
24 septembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 16 h 35.

ELECTION DU PRESIDENT

1. M. GHEBO (Ghana) propose la candidature de M. Moushoutas (Chypre).
2. En l'absence d'autres propositions et conformément à l'article 103 du règlement intérieur, le PRESIDENT PROVISOIRE déclare que M. Moushoutas (Chypre) est élu président par acclamation.
3. M. MOUSHOUTAS (Chypre) est élu président par acclamation.

La séance est levée à 16 h 45.